

RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1963 B 00088

Numéro SIREN : 063 200 885

Nom ou dénomination : Baker Tilly STREGO

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2024 sous le numéro de dépôt 1780

**Baker Tilly STREGO**  
**Société par actions simplifiée au capital de 10 519 047 euros**  
**Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie, 49000 ANGERS**  
**063 200 885 RCS ANGERS**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le treize septembre,  
A 8h30,

Les associés de la société **Baker Tilly STREGO** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à l'Hôtel L'Hermitage à La Baule (44), sur convocation régulière adressée à chaque associé.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur au sens de l'article R. 227-1-1 du Code de commerce.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Thierry CROISEY**, en sa qualité de Président de la Société.

**Monsieur Samuel RONFLE** et **Monsieur Philippe ORAIN**, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

**Monsieur Gilles CAMPHORT** est désigné comme secrétaire.

La société ALTONEO AUDIT et la société FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL, Commissaires aux Comptes de la Société, régulièrement convoquées, sont absentes et excusées.

Monsieur Franck LECUIT et Madame Nathalie BARRE représentant le Comité Social et Economique, ont été régulièrement convoqués et sont absents et excusés.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 487 858 actions sur les 494 292 actions (494 292 actions – 6 615 actions sans droit de vote) ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins la majorité requise, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie des lettres de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- le rapport du Président à l'assemblée générale ordinaire,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

CT DS

OP DS

RS DS

LG DS

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à la disposition des associés et des Commissaires aux Comptes au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Il indique en outre que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués dans les mêmes délais aux membres du comité social et économique.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- **Nomination d'un nouveau président en remplacement du président démissionnaire, fixation des pouvoirs,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Thierry CROISEY de son mandat de Président à effet de la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 août 2023.

L'assemblée générale décide de nommer, pour une durée de cinq années à compter de cette date, en qualité de Président :

#### **Monsieur Samuel RONFLE**

Né à Angers (49) le 2 mai 1971

De nationalité Française

Demeurant 3 bis impasse des Courlis, 85340 L'ILE D'OLONNE

Conformément aux dispositions de l'article 15.1.5 des statuts, **Monsieur Samuel RONFLE** représentera la Société dans ses rapports avec les tiers à l'égard desquels il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et des limitations de pouvoirs stipulées audit article des statuts.

**Cette résolution est adoptée par 487 858 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenue.**

Le nouveau Président déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée par 487 858 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenue.**

DS  
CT

DS  
OP

DS  
RS  
CG

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président : **M. Thierry CROISEY**

DocuSigned by:  
  
2D3F0F5D05944C4...

Les Scrutateurs :  
**M. Philippe ORAIN**

DocuSigned by:  
  
41AF153A317241A...

**M. Samuel RONFLE**

DocuSigned by:  
  
4C7D60000B99465...

**M. Samuel RONFLE**  
« Bon pour acceptation de fonctions de Président »

DocuSigned by:  
  
4C7D60000B99465...